

<p>11 janvier 2021</p>	<p>Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 11 janvier 2021 à 19h.</p> <p>Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger, Normand Paquin, Marco Couture et la conseillère madame Brigitte Nadeau.</p> <p>Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.</p> <p>Les membres du conseil présents forment le quorum.</p> <p>Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.</p>
<p>2021-01-005</p>	<p><u>Ouverture de la séance ordinaire</u></p> <p>Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h03.</p> <p>Le conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick siège en séance ordinaire ce lundi 11 janvier 2021 par voie visioconférence et sur place.</p> <p>Sont présents sur place, au 1465 rue Principale, le Maire Mario Nolin, les conseillers Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger et Normand Paquin, Marco Couture et la conseillère Brigitte Nadeau.</p> <p>Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.</p> <p>Assistent également à la séance, sur place: Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorier.</p> <p>CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;</p> <p>CONSIDÉRANT le décret numéro 2-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 15 janvier 2021.</p> <p>CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;</p> <p>CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 et que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.</p>

	<p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-006	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;</p> <p>Il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Pierre Auger, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.</p> <p>QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert l'ajout du point 14.1 Demande par lettre recommandée matricule 9774 19 3447.</p> <p>Ainsi que le point 14.2, contribution financière annuelle 2021 pour le Centre de Prévention Suicide d'Arthabaska et L'Érable au montant de 150\$.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-007	<p><u>Adoption des procès-verbaux du 7 décembre et 21 décembre 2020</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 7 décembre et 21 décembre 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation;</p> <p>SUR PROPOSITION du conseil, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin, et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture desdits procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tels que présentés.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
	<p><u>Période de questions :</u></p> <p>✓ Considérant que la séance ordinaire est à huit clos tel que prescrit par l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été demandée par les citoyens.</p>
	<p><u>Rapport des comités et autres informations</u></p> <p>Ce mois-ci, nous avons constaté des bris au local de la patinoire. Nous appelons donc à tous de respecter les biens collectifs afin de garder le local de la patinoire ouvert. Toute personne qui détient de l'information veuillez communiquer avec le bureau municipal. Merci de votre collaboration.</p>
2021-01-008	<p><u>Consignation de la correspondance</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.</p> <p>✓ Mini-Scribe ✓ Réponse MRC d'Arthabaska -ajustement tarifaire 2021 matières résiduelles</p>
2021-01-009	<p><u>Adoption du règlement 2020-195 règlement relatif à la politique concernant une aide financière pour certains sports, loisirs, activités culturelles et services de bibliothèque</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire promouvoir les saines habitudes de vies de ses citoyens;</p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE, toutefois, cette dernière ne possède pas toutes les infrastructures nécessaires afin de répondre aux besoins des citoyens en matière de sports, loisirs d'activités culturelles et de services de bibliothèque;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en place un programme d'aide financière qui viendra en aide directement aux citoyens;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a été donné pour le présent règlement à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 par le conseiller Normand Paquin;</p> <p>EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil adopte le règlement numéro 2020-195 – Politique concernant le remboursement de certains sports, loisirs, activités culturelles et services de bibliothèque.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-010</p>	<p><u>Assurance générale MMQ</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité est assurée par la MMQ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Charles Luneau et résolu à l'unanimité que le conseil approuve l'assurance de la mutuelle Municipalité du Québec de 12 445\$.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-011</p>	<p><u>Autorisation pour les rencontres des DG de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2021</u></p> <p>SUR PROPOSITION du conseiller Charles Luneau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil permet à la directrice générale de participer aux rencontres d'information de la MRC d'Arthabaska :</p> <p style="padding-left: 40px;">Jeudi 18 février 2021 Jeudi 27 mai 2021 Jeudi 7 octobre 2021 Mardi 23 novembre 2021</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-012</p>	<p><u>Adoption du règlement numéro 2021-198 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT que l'état des dépenses prévues et imprévues pour l'exercice financier couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 telles qu'établies au budget de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné le 7 décembre 2020 par le conseiller Charles Luneau lors de la séance ordinaire du Conseil ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé et présenté par le conseiller Charles Luneau lors d'une séance extraordinaire du 5 janvier 2021 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Pierre Auger et appuyée par le conseiller Marco Couture, et unanimement résolu :</p>

	<p>QUE le conseil adopte le règlement 2021-198 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-013	<p><u>Adoption du règlement numéro 2020-197 modifiant le règlement numéro 2020-193 afin d'affecter la somme disponible de 53 143\$ provenant du règlement numéro 2014-147 en vue de financer une dépense de 3 962 964\$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur Trois-Lacs</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par la conseillère Brigitte Nadeau ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de conduites déjà existantes dans le secteur des Trois-Lacs est nécessaire afin de fournir de l'eau potable adéquate et sans bris d'aqueduc à répétitions aux citoyens du secteur des Trois-Lacs et ainsi régler une problématique quant à la qualité de l'eau qui perdure depuis plusieurs années ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ledit projet est subventionné à 80 %, pour un montant de 3 962 964 \$, par le programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), tel que mentionné dans la lettre de confirmation de subvention reçue le 19 mai 2020 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet est subventionné à plus de 50 %, le présent règlement n'a pas à être soumis aux personnes habiles à voter, conformément à l'article 1061 alinéa 5 du Code municipal du Québec ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Brigitte Nadeau et appuyée par le conseiller Normand Paquin, il est résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil adopte le règlement numéro 2020-197 modifiant le règlement numéro 2020-193 afin d'affecter la somme disponible de 53 143\$ provenant du règlement numéro 2014-147 en vue de financer une dépense de 3 962 964\$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur Trois-Lacs.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-014	<p><u>Contrat Infotech 2021 à 2023</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le logiciel comptable Sygem d'Infotech;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité de renouveler le contrat pour trois ans en fixant le prix de la licence à 5 800\$ plus les taxes applicables par année sans augmentation pour 2021,2022 et 2023;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Normand Paquin et appuyée par la conseillère Brigitte Nadeau, il est résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil accepte le contrat de trois ans de 2021 à 2023 avec Infotech pour le logiciel comptable Sygem au montant de 5 800\$ par année;</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-015	<p><u>Autorisation banque d'heures Infotech</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'administration a besoin de soutien technique pour la taxation, les tenues de rôle, les mutations, autres informations et formations ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la nouvelle employée a besoin de formation et de conseils;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Pierre Auger et unanimement résolu;</p> <p>QU'une banque d'heures de 26h au coût de 1960\$ pour 2021 à Infotech;</p> <p>QUE si les heures ne sont pas utilisées en 2021, elles sont transférables en 2022.</p>

	<p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-016	<p><u>Autorisation demande de subvention pour Emploi-Été Canada été 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du Programme Emploi d'été Canada (EÉC);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le besoin de ressources estivales pour offrir des activités et aide à l'administration;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire engager deux personnes pour la période estivale 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Normand Paquin, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>QUE la directrice générale, madame Anouk Wilsey, soit autorisée à présenter une demande pour deux employés au Programme EÉC;</p> <p>QUE la directrice générale soit autorisée à signer toutes les ententes et autres documents relatives à ce programme.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-017	<p><u>Autorisation cotisation FQM 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la FQM – 2021 est de 993,89\$ plus les taxes applicables;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le soutien et l'aide apportée est intéressante et structurante;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu :</p> <p>QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick confirme son adhésion à la FQM pour une contribution de 1 142.72\$ taxes incluses.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-018	<p><u>Renouvellement de l'entente de services de la SPAA 2021-2022-2023</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA) pour renouveler l'Entente de service pour trois (3) ans allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyé par le conseiller Pierre Auger et il est résolu à l'unanimité</p> <p>QUE le conseil renouvelle l'Entente de service entre la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA) et la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick. Pour les années du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 au montant de 966.72\$ pour 2021, représentant 2.12\$ par habitant, 2.16\$ pour 2022 et 2.20\$ pour 2023 (selon de répertoire des municipalité la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick compte 456 habitants) :</p> <p>QUE ce montant soit affecté à même le poste budgétaire « Fourrières-chiens »;</p> <p>QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Anouk Wilsey soit autorisée à publiciser que selon l'Entente il est obligatoire dans notre municipalité de se procurer une licence pour chien ;</p> <p>QUE la directrice générale et secrétaire trésorière soit autorisée à signer ladite Entente de service.</p> <p>ADOPTÉE.</p>

<p>2021-01-019</p>	<p><u>Autorisation de partenariat 23^e édition de la Place aux jeunes d'Arthabaska</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande de Place aux jeunes d'Arthabaska de contribuer financièrement pour le partenariat de la 23^e pour un montant de 250\$ pour l'année 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et il est résolu à l'unanimité :</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick contribue pour un montant de 250\$ pour 2021.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-020</p>	<p><u>Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les mesures socio sanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Marco Couture et il est résolu à l'unanimité</p> <p>QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick déclare et appuie les journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-021</p>	<p><u>Demande à Sogetel d'effectuer les changements d'adresse dans le moteur de recherche 411</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a dû changer les numéros civiques dû à la sécurité civile ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Sogetel n'a pas effectué le changement sur la plate-forme 411 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Sogetel demande 18\$ par citoyen pour effectuer le changement à 411 ;</p>

	<p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil demande de faire les changements d'adresse sur la plate-forme 411 et les compagnies Sogetel et Bell.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-022	<p><u>Acceptation du règlement 2020-196 règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve opportun d'adopter un règlement régissant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil adopte le règlement 2020-196 règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI.)</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-023	<p><u>Autorisation banque d'heures urbanisme</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un urbanisme pour modifier les règlements concernant les fermes à fortes odeurs et sur la location de chalet à loueur;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'importance d'avoir un règlement cadre de la location de chalet sur le territoire de Saint-Rémi-de-Tingwick;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'importance de modifier les fermes à fortes odeurs sur le territoire de Saint-Rémi-de-Tingwick</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité</p> <p>QUE le conseil accepte la proposition de la boîte de l'Urbanisme pour son offre complète de service de 3 689.20\$ plus les taxes applicables;</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-024	<p><u>Acceptation des permis du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé pour l'année 2020 pour une valeur totale de 2 739 699.99\$ pour 61 permis;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité :</p> <p>QUE le conseil approuve les cinquante-quatre permis de l'année 2020 pour une valeur totale des travaux de 2 739 699.99\$.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-025	<p><u>Contribution municipale 2021 au transport adapté (Roulibus)</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande de Roulibus de contribuer financièrement</p>

	<p>pour le maintien au transport adapté dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour un montant de 1 371.52\$ pour l'année 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le transport adapté est un partenaire important pour la population qui a besoin de ce service pour demeurer dans leur résidence dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick contribue pour un montant de 1 371.52\$ pour 2021.</p> <p>QU'un rapport de l'année 2020 pour la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick soit transmis.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-026</p>	<p><u>Dépôt et adoption du rapport des évènements de la gestion de l'eau aqueduc Trois-Lacs pour décembre 2020</u></p> <p>Il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Marco Couture et il est résolu que le conseil a reçu les rapports d'évènements de la gestion de l'eau- aqueduc Trois-Lacs du mois décembre 2020.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-027</p>	<p><u>Adjuration du contrat pour le prolongement du réseau d'eau potable, secteur Trois-Lacs</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a déposé un règlement numéro 2020-193 décrétant une dépense de 3 962 964\$ et un emprunt de 3 962 964\$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur des Trois-Lacs</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a déposé un règlement numéro 2020-197 modifiant le règlement numéro 2020-193 afin d'affecter la somme disponible de \$53 143 provenant du règlement numéro 2014-147 en vue de financer une dépense de \$3 962 964 pour le renouvellement des conduites d'eau potable secteur Trois-Lacs;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique SÉAO pour les travaux;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont déposé une soumission à la date et heure prévues à l'appel d'offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Excavations Tourigny inc. au montant de 3 664 115,26 \$, taxes incluses; ✓ T.G.C inc. au montant de 3 712 350,17 \$, taxes incluses; ✓ La Sablière de Warwick Ltée au montant de 4 001 807,62 \$, taxes incluses; ✓ Construction Polaris CMM inc. au montant de 5 906 265,75 \$, taxes incluses; <p>CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, Excavation Tourigny inc. est conforme, sauf l'irrégularité mineure du cautionnement de 60 jours au lieu de 90 jours;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité</p> <p>QUE la municipalité accorde le contrat pour les travaux renouvellement des conduites d'eau potable secteur des Trois-Lacs à Excavation Tourigny au montant de 3 664 115.26\$ taxes incluses conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt du Ministère des affaires municipal et de l'habitation (MAMAH);</p> <p>QUE Excavation Tourigny Inc. doit fournir un cautionnement de 90 jours au lieu de 60 jours pour autoriser le contrat de renouvellement des conduites d'eau potable secteur des Trois-Lacs;</p>

	<p>QUE les travaux requis aux fins de cette dépense ainsi que les frais inhérents reliés à ces travaux, soient puisés à même le règlement d'emprunt règlement numéro 2020-197 modifiant le règlement numéro 2020-193 qui sera autorisé par le MA-MAH;</p> <p>QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs pour l'exécution des travaux;</p> <p>QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les déboursés en conséquence.</p> <p>ADOPTÉE</p>
2021-01-028	<p><u>Autorisation de la dépense frais juridique – Soumission aqueduc</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE nous avons effectué un appel d'offre le contrat de renouvellement des conduites d'eau potable secteur des Trois-Lacs;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les services professionnels (EXP inc.) et l'administration avaient besoin d'un avis juridique concernant une irrégularité si elle est majeure ou mineure ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Normand Paquin, il est résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil accepte la demande d'avis juridique et les frais s'y rattachant pour la soumission du renouvellement des conduites d'eau potable secteur des Trois-Lacs.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-029	<p><u>Acceptation de la dépense graphisme et impression politiques sociales, politique familiale et amis des aînées</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit produire une politique sociale incluant la politique familiale et municipalité amis des aînés;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre soumissions pour effectuer le graphisme, montage et impressions de 200 politiques sociales;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil accepte la soumission de Grafiteck au montant de 1 528\$;</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-030	<p><u>Contribution municipale 2021 Partenaires 12-18</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande de Partenaires 12-18 de contribuer financièrement pour le maintien de partenaires 12-18 dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick l'emploi pour un montant de 1 231.20\$ pour l'année 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les Partenaires 12-18 sont un partenaire important pour les jeunes 12 à 18 ans dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité :</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick contribue pour un montant de 1231.20\$ pour 2021.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-031	<p><u>Contribution 2021 de Pêche Nicolet</u></p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, les membres du conseil avaient réservé une somme de 2 000 \$ pour sa contribution annuelle 2021 à Pêche Nicolet;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil autorise de transmettre le montant de 2 000 \$ à Pêche Nicolet à titre de contribution annuelle.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-032</p>	<p><u>Octroi de contribution pour le chemin hivernal des Trois-Lacs 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Club de Chasse et Pêche d'Asbestos réitère sa demande d'ouverture de la route sur la glace;</p> <p>CONSIDÉRANT la descente sur le lac sera faite sur le quai des Aménagements Trois-Lacs de la descente privée, utilisée antérieurement pour permettre la route sur la glace;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le parc municipal situé au 126, boulevard Nolin pourrait permettre l'ouverture de la route sur la glace;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Alain Groleau, il est résolu unanimement:</p> <p>QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick autorise l'utilisation du parc municipal situé au 126, boulevard Nolin, en cas de besoin pour permettre l'accès sur la glace;</p> <p>QUE la route permettra de relier les deux rives (Asbestos et Saint-Rémi-de-Tingwick);</p> <p>QUE le montant accordé par la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour l'ouverture de la route sur la glace est de 600\$;</p> <p>QUE ce montant sera accordé au Club Chasse et Pêche d'Asbestos sur présentation de la facture;</p> <p>QUE le Club Chasse et Pêche d'Asbestos sera responsable de mettre de la signalisation interdisant l'accès à la route sur le lac lorsque la glace ne permettra plus la circulation sécuritaire des véhicules.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-033</p>	<p><u>Autorisation et budget accueil nouveaux arrivants 2020-2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut accueillir leur nouveaux arrivants 2021 et 2021 ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Normand Paquin, il est résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil octroie un montant de 150\$;</p> <p>QUE la conseillère Brigitte Nadeau soit la responsable de faire la gestion et les demandes aux entreprises de la municipalité.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
<p>2021-01-034</p>	<p><u>Autorisation du dépôt d'un projet dans le cadre soutien à la coopération intermunicipale-volet 4 fonds des régions et ruralité avec les municipalités de Ste-Hélène de Chester et Chesterville agent(e) des loisirs</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds des régions et ruralité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Ste-Hélène de Chester et de Chesterville sont favorables à partager une ressource en embauchant un (une) agent (e) aux loisirs;</p>

	<p>CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités pourraient bénéficier de l'aide financière du remboursement de 50% des coûts jusqu'à l'occurrence de 50 000\$ dans le cadre de ce programme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau, il est résolu unanimement;</p> <p>QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage par le dépôt du projet et à l'obtention de l'aide financière, à participer au partage de ressource;</p> <p>QUE le conseil mandate la directrice générale, Mme Anouk Wilsey, de travailler avec les directrices générales de St-Hélène de Chester et de Chesterville afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet volet 4 - soutien à la coopération intermunicipale du fonds des régions et ruralité.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-035	<p><u>Acceptation des dépenses services incendies Tingwick 2019</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a reçu la demande et les explications de quote-part des incendies annuelles 2019 de Tingwick</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Marco Couture et il est résolu à l'unanimité</p> <p>QUE la quote-part pour l'année 2019 de Tingwick soit défrayée au montant de 16 938,22\$.</p> <p>ADOPTÉE.</p>
2021-01-036	<p><u>Acceptation des dépenses</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 128 793,31\$.</p> <p>QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes de l'assemblée et qui en font la demande.</p> <p>ADOPTÉE.</p> <p>À 19h32, le Maire Mario Nolin se retire.</p>
2021-01-037	<p><u>Demande par lettre recommandée matricule 9774 19 3447</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une lettre demandant une indemnité compensatoire de 18 000\$ pour les préjudices;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :</p> <p>QUE le conseil refuse cette indemnité compensatoire de 18 000\$;</p> <p>QUE le conseil n'a aucune preuve de dommages subis;</p> <p>QUE la demande de compensation est non fondée.</p> <p>ADOPTÉE.</p>

	<p>À 19h33 le Maire Mario Nolin revient.</p>
<p>2021-01-038</p>	<p><u>Contribution financière annuelle 2021 – Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande du Centre de prévention Suicide d’Arthabaska et de l’Érable de contribuer financièrement pour le maintien de partenaire dans la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick l’emploi pour un montant de 1528.00\$ pour l’année 2021</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide est un partenaire important pour les familles et aînés de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin, il est résolu unanimement;</p> <p>QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick contribue pour un montant de 1528.00\$ pour 2021</p> <p>ADOPTÉE</p>
	<p><u>Période de questions :</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire est à huit clos tel que prescrit par l’arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il n’y a pas de personnes présentes dans la salle. Aucune question n’a été demandée par les citoyens.</p> <p>✓ Lors de l’assemblée, mention spéciale aux déneigeurs des rangs, car ils ont bien déblayé.</p>
<p>2021-01-039</p>	<p><u>Levée de la séance ordinaire</u></p> <p>À 19h34, la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Alain Groleau propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.</p> <p>ADOPTÉE.</p> <p>Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n’exerce pas son droit de veto.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et secrétaire-trésorière</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin Maire</p> <p>-----</p> <p>Je, soussignée, certifie par les présentes qu’il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions : 2021-01-010, 2021-01-014, 2021-01-015, 2021-01-017, 2021-01-018, 2021-01-019, 2021-01-023, 2021-01-025, 2021-01-028, 2021-01-029, 2021-01-030, 2021-01-031, 2021-01-032, 2021-01-033, 2021-01-035, 2021-01-036 et 2021-01-038.</p> <p>EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11e jour de janvier de l’an deux mille vint et un.</p> <p>_____</p> <p>Anouk Wilsey Directrice générale et secrétaire-trésorière</p> <p>Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.</p> <p>_____</p>

	Mario Nolin, maire
--	--------------------